

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant deux portraits de
Rubens, cédés au Musée par la
Famille de Beauport.

no 1458

I.G. 2618 - 2619.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1458 Famille de Beauport - Debat de deux portraits de Rubens.

MUSÉES ROYAUX
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE
de
BELGIQUE.

N^o 1458

ANNEXE: 

Bruxelles, le 18 fév. 1874

à M^o Jan Beveem

Notaire

à Bruxelles

①

Nous avons l'honneur
de vous informer que la
Commission d'expertise vient
d'accepter, sous réserve de
l'approbation du Gouvernement,
les conditions que vous lui avez
indiquées pour la cession au
Musée de l'Etat, des deux portraits
de Rabeno dépendant de la Succes-
sion de feu M^{me} la Comtesse
Amédée de Beauport. Ces
conditions sont les suivantes:
1^o Cinq mille francs payables
comptant, 2^o la somme de
deux mille francs, formant
le solde du prix d'achat, payable
le 1^{er} Mars 1875, avec bonification
d'un intérêt de 5 1/2%.

Nous avons la conviction
M^o le Notaire de voir ratifier
bientôt par le Gouvernement la
proposition qui lui a été
soumise pour l'achat de

deux portraits de Rubens. Nous
vous enverrons de vous adresser
les formules de contrat et de la
déclaration exigés par la Cour
des Comptes pour la liquidation
des sommes indiqués ci-dessus.

Je vous envoie par ce, M^{re} le Not
d'agréer l'ops. de notre C^{on}tr^{at}
à distinguer.

Le Président

L. J.

Le Secrétaire.

W.

(Voir d'autre part
la lettre à M^{re} le
Min. de l'Intérieur)

Bruxelles, 18 Février 1874

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur

À la suite de l'avis
fait par la Commission des
héritiers de feu M^{re} la Comtesse
Amédée de Bennefont ont eu lieu
à côté au lieu de l'Etat, pour
la somme, relativement modeste, de
130,000 francs, deux admirables
portraits de famille dus au pinceau
de Rubens. - Il se présente
de nombreux compétiteurs ^(étrangers) qui
ne reculent devant aucun sacrifice
pour enlever au pays ces incom-
-parables chefs-d'œuvre, mais
hélas - nous ne dirons que la
famille de Bennefont, dominée
par un sentiment de patriotisme
qui lui honore, a décliné leur
offre les plus avantageuses,
préférant à des conditions moins
favorables voir figurer dans le
census de l'Etat deux productions
si précieusement conservées et dont
l'Etat de conservation ne laisse
absolument rien à désirer.

La Direction de l'Etat ne
peut sans manquer à son
mission, hésiter à conclure une
aussi précieuse acquisition.

Laquelle a été votée à l'unanimité,
et par acclamation dans la séance
du 18 de ce mois. - La Com-
- mission Directrice ne doute pas
de la certitude que l'issue
heureuse de ses négociations
ne recevra également votre
assentiment.

Il nous est agréable de vous
faire connaître que la liquidation
de la dépense promise de faire
sans recourir à cette demande de
subside extraordinaire. Les
termes de paiement ont été convenus
comme suit: une somme de 100,000 fr
payable comptant, sur le crédit spécial
alloué par la loi du 6 août 1845 et les
30,000 fr restants le 1^{er} Mars 1846,
avec bonification d'un intérêt de
5%.

M^o le Notaire Van Bevern
chargé des intérêts des héritiers
de Bessifort nous a déclaré que
~~le~~ l'achat contracté ^{promissionnellement} entre lui et la
Commission, ~~n'était pas ratifié par~~
~~le Gouvernement avant le 22 de ce mois.~~

serait considéré comme non eue si il
n'était pas ratifié par le Gouvernement
avant le 22 de ce mois.

Monsieur le Ministre, et la
Commission, d'appeler votre sérieuse
attention sur cette clause importante
du contrat et d'exciter vos efforts
sur une réponse immédiate.

Monsieur le Ministre et

Le Président

Le Secrétaire.

VH

Li J.

accepté
Prix convenu 130,000 ²

100,000. comptant et les

E. Van Beverel,

Notaire.

30,000 frs restant au
1^{er} Mars 1875. avec
l'intérêt à 5 1/2 %.

8/5/71

Et a suis ulli quaeque rebus
perire a vobis denuer cetera
acceptatione vobis alia
sorte. Jura per se
denuer a d hueri Cetera
mille annis a lu
hute.

Bruxelles, le 18 fev. 1874



1458



Ministère
DE
L'INTERIEUR.
DIRECTION GÉNÉRALE
DES
Beaux-Arts.

Monsieur Stommen,

Le gouvernement autorisera l'acquisition
des Rubens de la famille de Beaupark
pourvu qu'elle soit de fin dans les
conditions que j'ai indiqués, c'est-à
-dire, paiement sans demande de
redit nouveau, sur le crédit qui au
budget de 1875 le crédit ordinaire
de musée sera augmenté. Il
serait peut-être bon de vous enver
re à M. le marquis de la commission
pour leur faire juger de l'opportunité
de cette demande.

Votre dévoué
D. Mellefroy



Ministère
DE
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE
L'Agriculture et de l'Industrie.

Bruxelles, le 19 fév. 1894

1478

Monsieur Strinon,

ainsi que j'en ai l'honneur de vous
l'écrire hier, le Gouvernement approuve
l'acquisition de Rubens, pour laquelle
sont payés comptant sur les crédits
de cours. or comme d'après l'état
de liquidation, vous avez disponible
un solde de 198,800 fr., rien
n'empêchant que cette condition soit
remplie : il reste encore 68,800 fr.
par les imputations de l'année
courante. Quant aux 50000 fr.
qui sont encore dus au don

D'après ce que j'ai écrit
l'année prochaine, sur le disponible
qui sera, le temps, not ablement
accru. c'est en ces termes
qu'il faut conclure l'affaire,
quoique, d'après ce que m'a écrit,
le com mis s'en a proposé de
me payer immédiatement une
partie de cinq de Rubens

ce qui me va

avec vous
D. Melling

1418

Le Soussigné

déclare qu'il est dû par les Musées royaux de
Peinture, de Sculpture la somme de Cent
Mille francs (F 100,000..) formant le premier
terme de paiement du prix d'achat de deux portraits
de Rubens, cédés aux dits Musées conformément
au contrat passé le de ce mois

Bruxelles, le Février 1874.

Entre M. Louis Gallart, Pers² de la C^{te} Dir. des M. R.
de Belgique & de S. de Belgique, d'une part

} M^r.

Il a été convenu ce qui suit :

M^r. déclare céder aux D^{ts} allués pour la
Somme de Cent Vingt-cinq Mille Cinq Cents francs (F. 131,500).
deux portraits de Rubens, représentant :

Ces portraits peints sur bois mesurent chacun
Centimètres de hauteur sur Centimètres de largeur.

Le prix de ces deux tableaux sera acquitté en deux
paiements : 1^o une Somme de Cent Mille francs dès que
les formalités de la Comptabilité auront été remplies et 2^o
la Somme restante de Vingt-cinq mille Cinq Cents francs
sera liquidée avant le 1^{er} Mars 1875 sur le budget de l'année.

Fait en Double à Bruxelles, le Février 1875

Le Secrétaire Contractant.

Le Président

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12872

Bruxelles, le 20 février 1874

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1458

(7)

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes autorisés à acquérir, au prix de 130.000 francs, les deux portraits de Rubens que les héritiers de feu la Comtesse Amédée de Beaufort consentent à céder au Musée de l'État.

J'approuve les dispositions que vous proposez de prendre pour acquitter le prix de ces chefs-d'œuvre.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Ditoux

À la Commission Directrice
des Musées royaux de peinture
et de sculpture.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1458

Brux. 20. février 1874 ⁽⁸⁾

à M^r Van Beveren
Notaire
à Bruxelles.

Comme suite à notre
lettre du 18 de ce mois,
nous avons l'honneur de vous
informer que le Gouvernement
Belge a autorisé l'achat
au prix de F. 130,000. —
des deux portraits de Rubens,
provenant de la Succession
de feu M^{me} la Comtesse
Amédée de Beauport.

Nous joignons en consé-
quence à la présente les
modèles du contrat et de la
déclaration nécessaires pour
la liquidation du premier
terme de paiement du prix
de vente des deux portraits
dont il s'agit.

Reçu. exp. Michelot.
d'exp. de exp. Cour des Distingues
Le Secrétaire Le Président
M^r L. S.

(9)
M. Pausier Cloquet

Rue Craverrière 13,

(10)

Le Soussigné Monsieur Florian Cloquet, Clerc de Notaire
demeurant à Saint Josse Ben Noode, agissant en qualité de
mandataire des Héritiers de Madame la Comtesse Amédée
de Beauport, Suivant Procuration, passée en minute
devant Maître Van Bevere Notaire à Bruxelles, le vingt
Neuf décembre mil huit cent soixante treize,

— Déclare qu'il est dû aux dits Héritiers par les
Musées Royaux de peinture et de sculpture de Belgique,
la somme de cent mille francs formant le premier terme
du prix d'achat de deux portraits de P. P. Rubens représen-
tant Jean de Corde et Jacqueline Van Castro, cédés aux
dits musées conformément au Contrat passé ce jour.

Bruxelles, le vingt cinq février 1800. soixante quatorze.
fait en triple expédition
florian Cloquet

Mu, approuvé la présente Déclaration
s'élevant à la somme de cent mille francs

Le Secrétaire.
A. Stievenart

Le Président.
Louis Taffais

(11)

Entre Monsieur Louis Gallait, Président de la Commission
directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique,
D'une part.

Et Monsieur Florian Cloquet, clerc de Notaire demeurant à
Saint Joseph ten Noode, agissant en qualité de mandataire des
héritiers de Madame la Comtesse Amédée de Beauafort, suivant
procuration passée en minute devant Maître Van Bevere notaire
à Bruxelles le vingt neuf décembre mil huit cent soixante treize,
D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Monsieur Cloquet, en sa dite qualité, déclare céder aux dits
musées, pour la somme de cent trente un mille cinq cents francs,
deux portraits de P. J. Rubens, représentant Jean de Cordes et
Jacqueline van Castro.

Ces portraits, peints sur bois, mesurent chacun soixante onze
centimètres de hauteur sur cinquante six centimètres et demi de
largeur.

Le prix de ces deux tableaux sera acquitté en deux paiements :
1° Une somme de cent mille francs dès que les formalités de la
Comptabilité auront été remplies, et 2° la somme de trente un
mille cinq cents francs sera liquidée avant le premier mars
mil huit cent soixante quinze, sur le budget de la dite année.

Fait en double à Bruxelles, le vingt cinq février mil
huit cent soixante quatorze.

Le mandataire des Contesactants,
Florian Cloquet

Le Président,

Louis Gallait

VAN BEVERE
NOTAIRE
RUE NEUVE, 45
BRUXELLES

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1458

Bruxelles le 25 février 1874

Monsieur

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli
les pièces dont vous m'avez remis les modèles,
signées par le mandataire des héritiers de Madame
La Comtesse Amédée de Beauafort, ainsi qu'une
expédition de sa procuration, nécessaires pour réaliser
la cession faite par ces derniers, aux musées Royaux,
de deux tableaux de Rubens.

Veillez me retourner, le plus tôt possible,
un des originaux sur timbre du contrat signé
par Monsieur Le Président de la Commission.

Aguez, Monsieur, l'assurance de ma considération
la plus distinguée

S. Van Bevere

A Monsieur Stenon, Secrétaire des Musées

Brux. le 28. février 1874

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 1458

3

à M^{rs} le Ministres
des Intérieurs

Monsieur le Ministre
de votre obligeance en double
expédition, les pièces neces-
saires pour la liquidation
au nom de M^r Florians
Cloquet mandataire, des
héritiers de feu M^r la Com-
te de Beaufort d'une somme
de F 100,000.-, formant la
première partie de paiement
du prix de deux portraits
de Rubens, acquis pour le
Musée de l'Etat.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire
M

[Signature]

(14)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

DIRECTION

N^o 1458

DE LA

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE & DES PENSIONS.

*Acc. la réception
à 28 mars 74*

5

Journal d'Enregistrement N^o 2068



Sténor, Secrétaire des
Transmis à Monsieur le Gouverneur de la province
Musée de peinture,
avec prière d'en accuser la réception, l'ordonnance de paiement
N^o 64.983 de fr. 100.000. — émise
au profit de *Filouan Cluquet*.

Bruxelles, le 28 Mars 1874.

POUR LE MINISTRE :

Le Chef de bureau de la Comptabilité générale et des Pensions,

J. F. Wion

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1458

15

Reçu des Musées royaux des
Peintures et de Sculptures sur
ordonnance de paiement n^o 64983
de la somme de Cent mille francs
(F. 100000-) émise à mon profit,
à titre de premier paiement sur
prix d'achat de deux portraits
de Rubens (Jean de Corde et
Jacqueline Van Cartue) cédés
aux Dits Musées par les héritiers
de M^{me} la Comtesse A. de Beaufort.
(Crédit spécial alloué par la loi du
16 Août 1873. —

Bruxelles, le 31 Mars 1874.
Florion Cloquet

M^{re} Cloquet
d^{re}

VAN BEVERE
NOTAIRE
RUE LEOPOLD
BRUXELLE

n^o 1458

Bruxelles 7 décembre

Monsieur

J'ai l'honneur de vous envoyer
sous ce pli la déclaration en 3
exemplaires, dont vous nous avez remis
le modèle, relative à la somme restant
due sur la cession faite aux musées
royaux, de tableaux de la famille
de Scauffort.

Agreez, monsieur l'assurance
de mes sentiments les plus distingués

Floris dequel

Le Soussigné Monsieur Florian Cloquet, clerc de Notaire demeurant à Saint Josse ten Noode, agissant en qualité de mandataire des Héritiers de Madame la Comtesse Amédée de Beauport, suivant procuration passée en minute devant Maître van Bevere, notaire à Bruxelles le 29 décembre 1873, déclare qu'il est dû auxdits Héritiers par les Musées royaux de peinture et de Sculpture de Belgique, la somme de Trente un mille cinq Cents francs, formant le Solde du prix d'achat de deux portraits de Rubens, représentant Jean de Corde et Jacqueline van Caste, cédés auxdits musées conformément au Contrat passé le 29 décembre 1873.

Bruxelles, le 5 Janvier 1875.

florian Cloquet

Ve la présente déclaration s'élevant à la somme de Trente - un mille Cinq Cents francs.

Le Secrétaire,

Stievenne

Le Président

Louis Sallais

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 418

Brux. 3 Janvier 1875

à M. le Ministre des
Affaires Indiennes

Monsieur le Ministre l'honneur
de vous faire parvenir en
triple expédition la Déclaration
ci-jointe et il vous à la somme
de F. 3,500. - formant le solde
du prix d'achat des deux portraits
de Rubens cédés aux dits
royaux par les héritiers D^e
Mad. la Comtesse Anne de
Beaufort.

Veuillez bien, Monsieur
ne pas perdre de vue que
d'après les ^{contrats} ~~conventions~~ passés
avec M. Florian Clouet,
mandataire des dits héritiers
le paiement de la somme
dont il s'agit doit être
effectué avant le premier
mars prochain.

Je suis, Monsieur, avec
un grand intérêt,
Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma haute
et respectueuse considération.

Le Président
Le Secrétaire. *[Signature]*

Lit et voit tout ce qui est publié dans les journaux et les revues paraissant en Belgique et à l'étranger et fournit des coupures sur tous sujets et personnalités

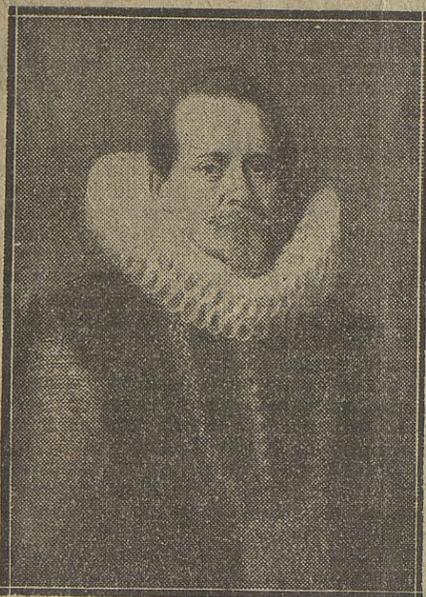
Correspondants dans toutes les capitales

Extrait de: **CASSANDRE - DIAGNOS**
Adresse: **Article hebdomadaire**
Date: **6 JUIL 1935**
Signé: **Angelo et Paolo Doris Apollon Avril 1935**

De Rubens à Van Dyck

Les portraits des époux De Cordes au Musée de Bruxelles par Paul LAMBOTTE

Le Musée de Bruxelles possède parmi ses chefs-d'œuvre les plus authentiques les portraits de Jean Charles, Seigneur de Cordes, et de sa femme Jacqueline van



Portrait de CHARLES de CORDES
attribué jusqu'à présent à Rubens et qui doit être restitué à Van Dyck.
(Musée Ancien de Bruxelles).

Caestre. Ils figurent au catalogue sous le nom de P. P. Rubens.

Ces portraits furent acquis en 1874 des héritiers de la Comtesse de Beaufort.

Jacqueline van Caestre est décédée en 1618, après un an de mariage. Cette indication donne une date certaine à l'exécution des portraits (1617 ou 1618).

Ces peintures firent, en diverses occasions, partie des envois du Musée à des expositions rétrospectives où elles ont invariablement figuré comme œuvres de Rubens.

Cependant le Docteur W. Bode, dans une étude consacrée aux œuvres de Van Dyck appartenant à la Galerie Lichtenstein à Vienne (Graphischer Künste, tome XII-1889) écrivait :

Parmi les portraits caractéristiques d'Antoine Van Dyck, dans une manière analo-



Portrait de CHARLES de CORDES
copie d'après Van Dyck.
(Palais Lazienki, Varsovie).

gue, tous des années 1618-1619, je citerai le grand portrait double du Musée de Budapest, le Gevaertius de la National Gallery à Londres, le Groupe de famille de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, le portrait d'un homme jeune de la Galerie de Bruxelles (daté de 1619) et la Dame à la rose du Musée de Cassel, ce dernier seul attribué jusqu'ici avec certitude à Antoine Van Dyck.

De même, en ce qui concerne les portraits des époux de Cordes, acquisition récente et très heureuse du Musée de Bruxelles, je serais disposé à les considérer comme des œuvres de Van Dyck de l'année 1619, en raison des analogies qu'ils présentent avec les

peintures ci-dessus mentionnées, et malgré qu'en général ils soient admirés comme des chefs-d'œuvre de son maître P. P. Rubens.

Quand Bode écrivait ces lignes il ignorait sans doute que la date précise du décès de Jacqueline van Caestre était connue, sinon il eût placé en 1618 au plus tard l'exécution de son portrait; car on ne peut supposer que cette image si vivante et si expressive pourrait être un ouvrage commandé après la mort du modèle.

Quant au portrait d'un homme jeune cité par Bode, il figure maintenant au catalogue du Musée de Bruxelles sous la mention « Rubens ou Van Dyck ».

Le hasard d'une visite récente au petit Palais Lazienki à Varsovie, m'a fait découvrir parmi de nombreuses copies de chefs-d'œuvre connus, commandées par le Roi Stanislas Auguste, celles des portraits des époux de Cordes. A ma grande surprise, j'ai constaté que ces copies ne représentent pas les modèles « en buste » comme les portraits de Bruxelles, mais debout et vus jusqu'aux genoux, montrant leurs belles mains caractéristiques qui sont la vraie signature de Van Dyck. Au dos du portrait d'homme, n° 150 du catalogue actuel, n° 1194 du catalogue de la Galerie du Roi Stanislas Auguste, se lit l'indication suivante, en français :

Portrait jusqu'aux genoux d'un homme, costume antique, 43/33 pouces, 70 florins, d'après Van Dyck. Le tableau est sur bois de chêne 1.05/76 et porte sur une étiquette collée au dos du tableau l'indication : 1618 Antoine Van Dyck. P. F. Van Vergelo (sans doute le nom du copiste) d'Anvers 1769.

Le portrait de femme, n° 15 du catalogue actuel, n° 1193 du catalogue de la Galerie de Stanislas Auguste, a aussi l'inscription : « Portrait jusqu'aux genoux d'une femme, costume antique », puis des renseignements analogues d'auteur, de dimensions, etc. Ces deux copies exécutées au XVIII^e siècle révèlent les mutilations et les tripatouillages subis par ces belles œuvres avant leur entrée au Musée de Bruxelles. Dans quel but? Est-ce parce que vers 1874 les héritiers de Madame de Beaufort ont cru avantageux — au point de vue mercantile — de transformer en œuvres de Rubens ces ouvrages du jeune Van Dyck, et pour cela de supprimer les mains révélatrices?

Cette famille a d'ailleurs d'autres mutilations sacrilèges à se reprocher. Un de ses membres, actuellement défunt, était en aveu d'avoir fait découper et arranger en deux cadres une toile de Gonzalès Coques qui avait été trouée, et qu'il jugeait trop onéreux de faire rentoiler (n° 82 et 83 du catalogue de l'Exposition d'Art Flamand d'Anvers 1930).

Van Dyck n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il peignit les deux portraits. Il n'est donc pas surprenant que la forte influence de Rubens imprègne encore la technique de son précoce élève. On conçoit que par le style, la coloration, les empâtements dans les chairs, on puisse hésiter entre la main du maître et celle du disciple.

La confrontation des photographies des deux portraits ne laisse aucun doute sur les transformations subies.

Comparons le portrait de Charles de Cordes et la copie du Palais Lazienki. Coupée à la hauteur de la ceinture la peinture a été complétée par un restaurateur qui n'a pas craint de prolonger la chaîne d'or qui, primitivement, disparaissait sous la ceinture noire. Au-dessous du sixième bouton du vêtement on constate qu'une autre main a imité lourdement les détails de la partie supérieure, et a composé un arrangement compact de bijouterie insolite.

Le portrait de femme a subi des tripatouillages plus évidents encore. Le fauteuil vert à gros clous et galons dorés dont on aperçoit à gauche le dossier n'existe pas dans la copie de Varsovie. Jacqueline van Caestre étant représentée debout par le peintre, n'avait que faire de ce siège.

La chaîne à anneaux d'or qui forme sa ceinture a été supprimée mais on peut

retrouver au bas du corsage la moitié d'un maillon qui n'a pas été retrouvé comme les autres, du repeint au ciseau d'un collaborateur posthume.



Portrait de JACQUELINE van CAESTRE
attribué jusqu'à présent à Rubens et qui doit être restitué à Van Dyck.
(Musée Ancien de Bruxelles).

Les fonds des deux portraits au-dessus et de chaque côté des visages, ont été rapetissés notablement, ce qui donne aux portraits l'apparence d'être un peu serrés dans leur cadre.

La main droite de la femme, tenant un éventail attaché à la chaîne de la ceinture, les bracelets de perles aux deux poignets, font invinciblement penser à d'autres portraits de Van Dyck, et tout spécialement à celui de Marie Tassis (Galerie Lichtenstein à Vienne), chef-d'œuvre incontesté du maître.

Il me paraît qu'il serait légitime de restituer à Van Dyck les deux portraits de Cordes et le portrait d'homme qui figurent au catalogue du Musée de Bruxelles sous le nom de Rubens. La représentation du maître, jusqu'à présent peu importante, huit œuvres, dont une seule, le portrait de François Duquesnoy, est de tout premier ordre, s'en trouverait mieux



Portrait de JACQUELINE van CAESTRE
copie d'après Van Dyck.
(Palais Lazienki, Varsovie).

proportionnée à son importance dans l'école anversoise, et à sa gloire internationale.

Rubens, copieusement représenté dans les mêmes galeries, pourrait sans inconvénient restituer à son meilleur élève ce qui lui appartient évidemment, et par changement de noms sur les cartels des cadres le Musée de Bruxelles pourrait enfin se glorifier d'un portrait de femme par Antoine Van Dyck, lacune depuis toujours à combler dans ses collections.

Paul LAMBOTTE.

Lisez et propagez CASSANDRE